

Communiqué de presse

Très Haut Débit (THD) en Guyane : La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) et la Banque des Territoires signent un contrat de 15 M€ dans le cadre de la délégation du service public (DSP)

A Cayenne, le 24 novembre 2023

La Banque des Territoires accompagne la CTG dans le déploiement du THD sur le territoire guyanais. Pour réaliser ce projet ambitieux, la CTG a conclu en 2021 un contrat de DSP, d'une durée de 25 ans, avec l'opérateur Orange constitué en société sous le nom de Yana Fibre. Ce financement, d'un montant de 15 M€, est rendu possible grâce à une offre de prêt de long terme dans le cadre spécifique de l'offre relative au Prêt au Secteur Public Local (PSPL).

L'objet de la DSP comprend :

- La conception, le financement et la construction pendant les 5 premières années ;
- L'exploitation - jusqu'en 2046 - d'un réseau de communications électroniques réparti sur 4 secteurs géographiques totalisant 12 communes (d'Apatou à Saint-Georges de l'Oyapock).

Près de 35 000 locaux seront raccordés et disposeront d'un accès à internet très performant. A ce jour, le réseau est en cours de déploiement et sera achevé en 2026. La Guyane disposera d'une infrastructure majeure qui permet d'envisager la poursuite et l'accélération de son développement économique. En outre, la suppression des zones blanches contribue au désenclavement de certaines communes et renforce la cohésion territoriale en Guyane.

« La Banque des Territoires est heureuse de contribuer au financement d'un projet aussi stratégique pour la Guyane. Nous avons pour objectif de rendre les territoires plus connectés et plus inclusifs : le réseau THD de la CTG s'inscrit pleinement dans cette stratégie. Par ailleurs, la Banque Postale cofinance ce projet à nos côtés. Cela démontre la capacité du Groupe Caisse des Dépôts à proposer des offres complémentaires » souligne Christophe Laurent, directeur régional Antilles-Guyane de la Banque des Territoires.

« Je me réjouis de pouvoir compter sur l'accompagnement de la Banque des territoires dans le cadre de ce projet d'envergure, particulièrement attendu par les guyanais. Il est en effet crucial que nous parvenions à mobiliser les moyens nécessaires pour aller au bout de nos ambitions pour ce territoire... » complète Gabriel Serville, président de la CTG.

À propos de la Collectivité Territoriale de Guyane

« Art. L. 7111-1.-La Guyane constitue une collectivité territoriale de la République régie par l'article 73 de la Constitution qui exerce les compétences attribuées à un département d'outre-mer et à une région d'outre-mer et toutes les compétences qui lui sont dévolues par la loi pour tenir compte de ses caractéristiques et contraintes particulières ».

« Art. L. 7111-2.-La collectivité territoriale de Guyane succède au département de la Guyane et à la région de Guyane dans tous leurs droits et obligations.

La Collectivité Territoriale de Guyane a compétence pour promouvoir :

- la coopération régionale ;
- le développement économique, sociale, sanitaire, culturel et scientifique ;
- l'aménagement de son territoire.

À propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de les accompagner dans leurs projets de transformation écologique et de cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

www.banquedesterritoires.fr |  @BanqueDesTerr

Contacts presse :

Collectivité Territoriale de Guyane :

Krystel STEPHANT – Responsable de la Communication Externe et des Relations presse

krystel.stephant@ctguyane.fr – 06 94 28 60 86

Banque des Territoires Antilles-Guyane – Groupe Caisse des Dépôts

Cynthia Repaul : cynthia.repaul@caissedesdepots.fr – 05 96 72 84 08

 @BdT_AntGuyane